



CDEN du 21 avril 2026

Déclaration FSU

Monsieur le Préfet, monsieur le directeur académique, madame la vice-présidente du Conseil Départemental, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs les membres du CDEN,

La FSU est une fédération de syndicats attachée à la paix et au respect du droit international. Or la période se caractérise par une mondialisation des guerres impérialistes dont les peuples sont les premières victimes. Ces guerres, menées par des régimes autoritaires défendant les intérêts des plus riches entraînent le massacre de populations civiles ainsi que la prédation des ressources fossiles. Celle-ci alimente la crise écologique et fait peser sur le monde le risque d'une crise économique. Le droit international est piétiné et remplacé par la loi du plus fort. La France et l'Europe doivent réagir pour imposer le désarmement, le respect du droit international et de l'ONU.

Dans ce contexte, nous réaffirmons la nécessité d'une véritable éducation à la paix auprès de nos élèves. La FSU de Corrèze constate et alerte sur la multiplication des classes défense et sécurité globale, au nombre de six dans les collèges du département. Elles sont en adéquation avec la logique guerrière portée par le gouvernement: une hausse des budgets militaires au détriment des services publics comme l'éducation. Le 24 mars dernier, le « rallye citoyen » qui s'est tenu dans ce cadre à Tulle a donné lieu à une communication par le conseil départemental de la Corrèze diffusant des photographies reprenant tous les codes du masculinisme : exercices de musculation, postures viriles, exhibition d'armes de guerre. L'éducation à la citoyenneté ne peut servir de prétexte à la militarisation d'enfants scolarisés dans les collèges publics du département, à l'entrisme de l'armée dans les établissements scolaires ou à la diffusion de valeurs virilistes.

Face au risque de la flambée des prix, les Services Publics doivent constituer un rempart. Or le gouvernement maintient le choix de l'austérité. Il a en effet froidement confirmé le choix de geler les rémunérations et pensions des agent-es de la fonction publique, et déjà annoncé la continuité pour 2027. Mieux, il s'attaque à leurs droits, cherchant à restreindre les autorisations spéciales d'absence pour raison familiale ou l'accès au temps partiel thérapeutique. Il dessine ainsi, après la baisse de 10 % de la rémunération en congé maladie, une politique qui s'en prend aux plus vulnérables, aggrave les inégalités déjà subies par les femmes, actives ou retraitées, majoritaires dans les métiers de la fonction publique.

Dans l'éducation, cette politique d'austérité se caractérise par de nouvelles suppressions de postes. La baisse démographique sert de prétexte à ces restrictions alors qu'elle devrait permettre d'améliorer les conditions de scolarisation de tous les élèves.

Très éloigné de cette préoccupation, le ministre de l'éducation Geffray a annoncé début avril sa volonté d'instaurer un concours général au collège. Présenté comme un horizon pour les « meilleurs élèves », il n'est en réalité qu'un miroir aux alouettes. Certaines de ses épreuves – culture générale, informatique et codage – ne sont pas enseignées au collège. Elles récompensent ce qui s'apprend hors les murs, c'est-à-dire ce que les origines sociales déterminent si lourdement. Loin d'être un outil d'émancipation, ce concours est un instrument de reproduction sociale. Il installe la compétition là où nous devons cultiver la coopération. Il valorise une prétendue « excellence » précoce, qui n'est bien souvent que le privilège de celles et ceux qui ont déjà tout. Pendant que l'École cherche sa « Nouvelle Star », le gouvernement poursuit, loin des projecteurs, la dégradation méthodique de notre

système éducatif. Le tri social et scolaire, la pression, plutôt que l'ouverture et l'émancipation par les savoirs pour toutes et tous. Il ne reste plus grand-chose du « Choc des savoirs », objet politique aux services d'une ambition ministérielle et qui s'est fracassée devant la détermination des personnels et de la FSU à ne pas en rabattre sur les ambitions démocratisantes du 2d degré.

Que dire de l'école inclusive ? La création des PAS – Pôles d'Appui à la Scolarité – sans moyens supplémentaires ne saurait être présentée comme une solution miracle. De plus, nos demandes de transparence sur l'utilisation des budgets restent sans réponse. L'ensemble des emplois de référents de scolarisation, deréférents MDPH, de PIAL, de PAS sont pris sur les BOP publics, et quasi exclusivement sur le BOP 140 (1^{er} degré) alors même qu'ils interviennent dans le public comme dans le privé. Il nous semble opportun que l'enseignement privé, sur ses budgets propres, paie sa juste part. Mettre des moyens dans l'inclusion n'est ni un coût, ni une dépense superflue. C'est une responsabilité de l'État. Pourtant, le nombre de situations mettant à mal des collègues, des classes, des équipes entières explose dans notre département. Le recul démographique devrait être l'occasion de donner davantage de moyens humains et formés – AESH, enseignants spécialisés, psychologues, infirmières – pour que l'inclusion ne soit plus un vœu pieux mais une réalité.

La préparation aux concours s'est faite dans l'incertitude et le chaos. Le long feuilleton du vote du budget et les risques de suspension des concours au niveau L3 ont fragilisé leur préparation, alors même que 88 000 étudiants s'y étaient inscrits.

La réforme de la formation des enseignants est loin d'être à la hauteur des enjeux éducatifs. Rendre le métier plus attractif n'est possible que dans la reconnaissance, le soutien et le respect des institutions pour les personnels dans leurs missions fondamentales au service de la population et de la cohésion sociale.

La FSU s'indigne à ce titre de la brutalisation de la parole publique par des élus de la République. Lors de la cérémonie des vœux du Conseil Départemental aux principaux et secrétaires généraux des collèges publics corréziens, le mardi 20 janvier dernier, le président du Conseil Départemental a franchi plusieurs limites dans la teneur des propos envers ces personnels qui se sont légitimement sentis atteints personnellement et professionnellement. Si l'objectif d'augmenter la part de produits corréziens dans les assiettes de nos collégiens est louable et partagé, les secrétaires généraux exercent leur fonction dans un cadre réglementaire fixé par la loi Egalim qui impose une proportion de produits bio et labellisés. Mais ils l'exercent aussi dans un cadre budgétaire fixé notamment par le Conseil Départemental. Les secrétaires généraux des collèges ne peuvent donc être tenus responsables des contraintes économiques et des réalités locales qui s'imposent à eux.

Dans les collèges du département également, les suppressions de poste d'agents territoriaux et la fin de la présence sur l'ensemble de la journée d'agents d'accueil constitue également une dégradation du service rendu au public. Ces agents assurent pourtant des missions essentielles au bon fonctionnement des établissements : accueil des élèves, entretien des locaux, restauration scolaire...

A la FSU nous restons donc mobilisés pour exiger une paix fondée sur le droit international, la démocratie appuyée sur le respect des droits et de la dignité de chacun et pour l'amélioration de Services Publics garants de l'égalité.